

## **BRIDES-LES-BAINS**

### **Les salariés des thermes ont obtenu des garanties**

Après des semaines de négociations avec la direction des thermes de Brides-les Bains, Force ouvrière se félicite : « L'employeur a fini par prendre conscience de la situation subie par les saisonniers. » Alors que les cures conventionnées sont annulées depuis le 19 avril - et au moins jusqu'au 19 juillet - en raison de la présence d'une bactérie, FO indique avoir obtenu une réponse favorable à ses revendications : l'évolution de la prime d'ancienneté et la majoration des salaires pour tous, y compris pour les saisonniers absents cette saison, et la garantie de la reconduction du contrat de travail pour les présents et les absents de la saison 2019. « Malheureusement, cela ne peut garantir l'embauche pour la saison 2019, mais cela garantit les meilleures conditions pour 2020 », relève FO. Comme nous l'indiquions dans une édition précédente, le syndicat s'est aussi engagé à négocier un accord d'entreprise une fois la situation revenue à la normale. Elle s'inspirerait de ce qui existe dans les remontées mécaniques et imposerait une date limite d'embauche pour les saisonniers. À ce sujet, « nous engagerons les négociations dès que possible pour un accord ou avenant à un des accords existants », complète FO.

**R.M.**